



Assemblée générale Conseil de sécurité

Distr.  
GENERALE

A/40/391

S/17285

19 juin 1985

FRANCAIS

ORIGINAL : ANGLAIS

ASSEMBLEE GENERALE

Quarantième session

Points 22, 40, 72, 132 et 133 de

la liste préliminaire\*

LA SITUATION AU KAMPUCHEA

QUESTION DE LA PAIX, DE LA STABILITE ET

DE LA COOPERATION EN ASIE DU SUD-EST

EXAMEN DE L'APPLICATION DE LA DECLARATION SUR LE

RENFORCEMENT DE LA SECURITE INTERNATIONALE

DEVELOPPEMENT ET RENFORCEMENT DU BON

VOISINAGE ENTRE ETATS

REGLEMENT PACIFIQUE DES DIFFERENDS ENTRE ETATS

CONSEIL DE SECURITE

Quarantième année

Lettre datée du 18 juin 1985, adressée au Secrétaire général  
par le Représentant permanent de la Thaïlande auprès de  
l'Organisation des Nations Unies

D'ordre de mon gouvernement et comme suite à ma lettre datée du 13 mai 1985 (A/40/309-S/17185), j'ai l'honneur d'attirer votre attention sur le dernier acte d'agression perpétré contre la souveraineté et l'intégrité territoriale de la Thaïlande par les forces vietnamiennes stationnées au Kampuchéa :

1. Le 7 juin 1985, à 21 heures, des troupes vietnamiennes ont pénétré en territoire thaïlandais et attaqué une unité paramilitaire thaïlandaise dans la région de Ban Tatum (district de Sangkha, province de Surin), à environ 8 kilomètres de la frontière entre la Thaïlande et le Kampuchéa, blessant grièvement deux soldats. Le but de l'incursion vietnamienne était d'obliger quelque 30 000 personnes déplacées originaires du Kampuchéa, actuellement réfugiées dans le camp de Green Hill (situé à Ban Tatum), à retourner dans leur pays. En conséquence, les autorités thaïlandaises et les organismes de secours internationaux ont dû évacuer les Kampuchéens déplacés et les villageois thaïlandais vers un endroit plus sûr à l'intérieur de la Thaïlande.

\* A/40/50/Rev.1.

2. Un contingent thaïlandais a été envoyé dans la région et il y a eu un affrontement avec les troupes vietnamiennes le 10 juin 1985. A l'heure actuelle, la situation reste tendue car quelque 2 000 à 3 000 soldats vietnamiens sont toujours stationnés très près de la frontière.

3. Le Gouvernement royal thaïlandais tient à attirer votre attention sur cette nouvelle violation de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de la Thaïlande qui a été commise délibérément par le Viet Nam en l'absence de toute provocation. La dernière incursion des forces vietnamiennes en Thaïlande n'a fait qu'aggraver la détresse et le sort déjà très pénible à la suite de précédentes attaques vietnamiennes non seulement des personnes déplacées originaires du Kampuchea qui sont venues chercher un refuge temporaire en Thaïlande, mais encore de villageois thaïlandais innocents qui habitent près de la frontière. Cet acte d'agression perpétré par le Viet Nam constitue une nouvelle violation flagrante des normes du droit international, des dispositions de la Charte des Nations Unies et des droits de l'homme fondamentaux.

4. Le Gouvernement royal thaïlandais exige que le Viet Nam mette fin immédiatement à ses actes illégaux et hostiles contre la Thaïlande et réaffirme son droit légitime de prendre toutes les mesures nécessaires pour protéger la souveraineté et l'intégrité territoriale de la Thaïlande ainsi que la vie et les biens des citoyens thaïlandais. Le Gouvernement royal thaïlandais ne tolérera pas les actes d'agression du Viet Nam et réaffirme que le Gouvernement vietnamien devra supporter l'entière responsabilité des conséquences que ces actes pourraient avoir.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document officiel de l'Assemblée générale, au titre des points 22, 40, 72, 132 et 133 de la liste préliminaire, et du Conseil de sécurité.

Le Représentant permanent,

(Signé) M. L. Biraghongse KASEMSRI

-----